Octobre 2010

Numéro 41

Les Mesneux

Evénements :

- Théâtre : 2 octobre 20h30.
- 10 octobre : 1ère marche rose pour le dépistage du cancer du sein à Verzy.
- 15 octobre 2010 à 20h : réunion à Gueux sur le don d'organes, avec la coordination hospitalière du C.H.U.
- Cérémonie du 11 novembre
- Repas des anciens.
- Noël des enfants.
- Espace de Noël.

Au sommaire:

Dans la commune	2
Rentrée scolaire	3
Boulanger	3
Quiz	3
Conseil municipal	4
Conseil municipal suite...	5
Conseil municipal suite ...	6
Jeux du jeudi	6
Enquête santé	6
Recensement	6
Maisons fleuries	7
Feux d'artifices	7
Le logo	8
Les événements à venir	8
Etat civil	8

Anny DESSOY

L'équipe municipale

Le mot du Maire.

Les vacances sont terminées et le temps automnal nous rappelle que nous sommes en période de rentrée.

Rentrée scolaire bien évidemment mais rentrée également pour les différentes activités sportives qui peuvent intéresser les enfants mais aussi les adultes par le choix et le nombre de sections proposées par l'A.S.C.

Vous pouvez également profiter de la rentrée pour vous investir dans les différentes associations présentes dans notre commune, qu'il s'agisse du Comité de Fleurissement, du Comité des Fêtes … ou tout simplement venir découvrir la bibliothèque municipale ouverte à tous chaque semaine.

La rentrée correspond également au démarrage des travaux de voiries et je réitère mes remerciements à chacun d'entre vous pour votre compréhension et votre patience pour les gênes occasionnées.

Bonne rentrée à tous.

Anny DESSOY

La bibliothèque.

Envie d'évasion? Besoin de détente? Rien de tel qu'un bon livre !
N'hésitez plus, rendez-vous à la bibliothèque chaque mercredi entre 16h30 et 18h30.
Vous y rencontrerez Claude Huart et Colette, Francine Dupriez, Nadine Seignier ou d'autres bénévoles qui auront un grand plaisir à vous conseiller.
M. Huart et ses bénévoles ont réorganisé cet endroit avec le soutien de la bibliothécaire du « Bibliobus ».
De nombreux livres, un peu anciens ont été remplacés par des ouvrages plus récents. Le classement a été modifié et l'endroit est très accueillant.
Un espace est aménagé pour les enfants, chaque tranche d'âge trouvera la collection qui lui convient.
On peut donc venir en famille à la bibliothèque du village pour le plaisir des petits et des grands.

Les événements dans la Commune...

STEP

Mardi 29 juin 2010, les adeptes du step ont présenté avec Nicole leur animatrice une chorégraphie sur la musique de Mickael Jackson. Venez les rejoindre le jeudi de 20h30 à 21h30 et le mardi à la section gym de 20h à 21h.

Cécile Arzillier

Le 14 juillet républicain.

Des petits drapeaux bleu-blanc-rouge flottaient dans les mains des enfants rassemblés avec nous autour du monument aux morts pour commémorer ce jour de fête. Après l'apéritif, 86 personnes ont partagé le 'barbecue républicain "venteux".

BT

Spectacle du centre de loisir.

fants ont découvert le Parc de Champagne et sa flore, la Hottée du Diable dans l'Aisne, la Mer de sable d'Ermenonville et ses cow-boys. Une journée au poney club Equidium et quelques sorties à Jimbaloo et au bowling ont complété ce programme.

Tout cela entrecoupé de nombreuses activités manuelles et de jeux sur le grand terrain de sport de la commune et le tennis.

La troisième semaine fut clôturée par un splendide spectacle au scénario très élaboré : une histoire de cow-boys et d'indiens. Il a été l'occasion pour les enfants de montrer leurs dons d'acteur, de chanteur, ou simplement de figurants costumés. Les parents ont passé une excellente soirée suivie d'un traditionnel barbecue.

Marie-Thérèse LEROY

Marche de Jacky.

Le Comité des fêtes a organisé la 8ème édition de la randonnée " Sur les pas de Jacky". Ce dimanche matin, très ensoleillé , 172 marcheurs se sont disséminés sur les deux parcours proposés de 7 km et 13 km. Ces parcours, chemins à travers champs, vignes et bois, étaient sécurisés par les pompiers du village.

Rentrée scolaire 2010-2011.

Une légère baisse des effectifs pour cette rentrée scolaire puisque 146 enfants ont repris le chemin de l'école alors qu'ils étaient 150 pour l'année 2009/2010. La répartition, suite à la fermeture de la classe primaire de Villedommange est la suivante :

Ecole maternelle de Villedommange : 58 enfants répartis sur deux classes

Ecole primaire de Sacy : 22 (16 CP et 6 CE1).

Ecole primaire d'Ecueil : 21 (11 CE2 et 10 CM1).

Ecole primaire de Les Mesneux : 1ère classe 21 (11 CE1 et 10 CE2)

2ème classe 24 (6 CM1 et 18 CM2)

Le jardin d'enfants qui peut accueillir les enfants de 2 à 3 ans n'a pu ouvrir à la rentrée par manque d'inscriptions. Compte tenu de la souplesse de l'organisation il sera tout à fait possible d'envisager sa réouverture à la rentrée de janvier si le nombre d'enfants est suffisant.

Concernant le péri-scolaire, plus de 70 enfants sont inscrits pour la restauration le midi et une vingtaine fréquente la garderie le matin et le soir.

La restauration scolaire avait soulevé différentes remarques de la part des parents en juin dernier, aussi nous avons procédé à un appel d'offres et depuis la rentrée de septembre nous avons changé de prestataire. La composition et la qualité des menus servis par la société « Les Petits Gastronomes » semblent convenir à nos jeunes convives car « le retour des plats en cuisine » est pratiquement inexistant.

Anny DESSOY,

Présidente du Syndicat scolaire.

L'accueil du Centre de Loisirs a eu lieu du 5 au 30 juillet. Les en-

Le boulanger !!!

Le boulanger de Pargny lès Reims assure une tournée journalière dans notre village du mardi au dimanche. Son véhicule (un Renault express blanc) commence sa tournée à partir de 9h et klaxonne dans chaque rue, en vous proposant pain et viennoiseries.

Quiz.

1 **Savez-vous s'il y a une bibliothèque à Les Mesneux ?**
2 **Si oui où la situez-vous ?**
   - **A la mairie ?**
   - **A la salle polyvalente ?**
   - **Dans les locaux de l'ancienne mairie ?**
3 **Quand a-t-elle été créée ? Avant 1989 ou après 1989 ?**
4 **Quel jour pouvez-vous vous y rendre ?**
5 **A quelle heure est-elle ouverte ?**
6 **Connaissez-vous les animateurs ?**
7 **Connaissez-vous les tarifs ?**

Voici les réponses en lisant ce petit texte
Suivez le guide !!!!!
Allez sur la place du village, dirigez-vous vers la porte de l'ancienne mairie, montez au premier étage, vous y êtes...
D'un rapide coup d'oeil, vous faites une petite plongée dans le passé !
Vous êtes dans l'ancienne salle du conseil.
C'est là que se trouve la bibliothèque du village depuis de nombreuses années (avant 1989).
Dans une atmosphère feutrée, partez pour un voyage au coeur des romans, des documents, des ouvrages de bricolage, de cuisine, conseillés par des animateurs avertis et passionnés qui tiennent la permanence chaque mercredi de 16h30 à 18h30....
C'est gratuit ....Ils vous attendent pour une visite guidée des lieux...Venez nombreux ....

AMC /CM

Conseil municipal :

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2010

1 -TRAVAUX D'AMENAGEMENT SECURITAIRE DES VOIRIES ET ENTREES D'AGGLOMERATION

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES/CHOIX DES ENTREPRISES :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure d'Appel d'Offres pour le choix des entreprises chargées de la réalisation des travaux du programme d'aménagement sécuritaire des entrées et voiries en traversée d'agglomération, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 Juin 2010 pour apprécier la recevabilité des dossiers des candidatures des entreprises .

Après étude des dossiers avec le Maître d'œuvre EGIS AMENAGEMENT, la Commission s'est à nouveau réunie le 09 Juillet 2010 pour procéder au choix des entreprises en fonction des critères de jugement qui avaient été définis dans le cahier des charges du dossier de l'Appel d'Offres.

Après présentation des propositions des entreprises au Conseil Municipal et après discussion, celui-ci décide à l'unanimité de retenir les entreprises les mieux disantes, à savoir :

Pour le lot n° 1 - Voirie et Assainissement :
L'Entreprise COLAS EST pour la somme de 1 703 906,32 €
Pour le lot n° 2 – Eclairage Public et réseaux secs :
L'Entreprise D.R.T.P. pour la somme de 170 429,90 €
Pour le lot n° 3 – Aménagements paysagers – Mobilier Urbain :
L'Entreprise C.T.P. à Cormontreuil pour la somme de 92 893,95 €
Une variante pourra être envisagée dans le cadre de travaux supplémentaires pour un arrosage automatique.

Madame le Maire est chargée des formalités nécessaires à la suite de ce dossier.

2 - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION (dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire des entrées et voiries en traversée d'agglomération) Phase 1 – Rues de Villedommange, des Lorraines et Emile Brûlé

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 897 en date du 24 Février 2010 la commune s'est engagée à accompagner les travaux d'enfouissement électrique réalisés par le SIEM sur les voies concernées par la 1ère tranche de l'aménagement sécuritaire des entrées et voiries en traversée d'agglomération, par des travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom.

En ce qui concerne le réseau France Télécom, la maîtrise d'ouvrage est assurée par la personne publique pour les infrastructures communes de Génie Civil, et par France Télécom pour les travaux de câblage.
Le devis présenté par France Télécom dans la cadre de cette répartition est de 2 664,47 € T.T.C.
Le devis présenté par l'Entreprise D.R.T.P pour les travaux de Génie Civil est de 14 772,76 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré, décide après vote à l'unanimité :

D'accepter ces deux devis,

De signer avec France Télécom la Convention Locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques,

D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne fin de ce programme.

3 - AVENANT n° 2 POUR MAITRISE D'ŒUVRE/MISSION O.P.C.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour l'Aménagement Sécuritaire des entrées et voiries en traversée d'agglomération de la commune, la Société EGIS AMENAGEMENT a été retenue par délibération n° 811 en date du 28 Janvier 2008.

Les travaux de la place communale n'ayant pas été prévus dans le projet initial, le Conseil Municipal par délibération n° 885 du 16 Novembre 2009 a pris un avenant afin d'étendre la mission de maîtrise d'œuvre à la Place de la Mairie.

La mission O.P.C. (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) est une mission complémentaire que la Société EGIS AMENAGEMENT nous propose de prendre en charge pour un montant de 9 520 € H.T.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité :

Décide d'accepter l'Avenant n°2 proposé par EGIS AMENAGEMENT afin d'assurer le pilotage et la coordination des différents intervenants pour un montant de 9 520 € H.T. soit 11 385,92 € T.T.C.

Charge Madame le Maire de la signature de l'Avenant n° 2 avec la Société EGIS AMENAGEMENT.

Conseil municipal, suite.

Suite du Conseil municipal du 12 juillet 2010 :

4 - QUESTIONS DIVERSES :

- M. ARZILLIER informe le Conseil Municipal des visites du Bureau VERITAS et de la SOCOTEC afin de contrôler les équipements électriques et techniques des bâtiments communaux. Un certain nombre de travaux de mise en conformité sont à réaliser en particulier dans la salle des Fêtes. Des avenants seront à signer sur les contrats liant la commune à ces deux organismes de contrôle car des vérifications supplémentaires sont devenues obligatoires.
Une visite de la Commission de Sécurité de la Sous Préfecture est prévue prochainement pour la Salle Polyvalente
. Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le recrutement de deux agents est à envisager pour le prochain recensement qui doit intervenir en Janvier 2011. Un appel à candidature sera effectué dans le journal communal de la rentrée.
- L'Entreprise KIEFFER de Ormes a été retenue par la Commission Bâtiments afin d'effectuer le remplacement des deux portes de sécurité de la Salle des Fêtes. Le devis s'élève à la somme de 9 235,58 € T.T.C.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 06 SEPTEMBRE 2010 A 20 H 30

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 SEPTEMBRE 2010

1 - RAPPORT ANNUEL 2009 SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS :

Monsieur GILLET a fait une présentation détaillée au Conseil Municipal du rapport annuel 2009 du service public de l'assainissement adopté précédemment par la Communauté de Communes Champagne Vesle. Le conseil municipal a pris acte de ce rapport.

Monsieur GILLET a également procédé à la présentation du rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et assimilés. Ce dernier a été adopté à l'unanimité.

2 - CONSULTATION POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE ET D'OPPORTUNITE DE L'AMENAGEMENT DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE. RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure d'Appel d'Offres pour le choix de la société chargée de la réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité de l'aménagement du patrimoine de la commune, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 Août 2010 pour apprécier la recevabilité des deux dossiers de candidature .

Après étude des dossiers et en fonction des critères définis dans le cahier des charges, la commission a retenu la proposition de la Société ASCISTE Ingénierie pour un montant de : 8 124 € H.T.
pour le lot n° 1 : Choix de maîtrise d'œuvre pour la construction des ateliers municipaux et de9 925 € H.T.
pour le lot n° 2 : Etude de faisabilité et d'opportunité du patrimoine communal.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le choix de la commission d'Appel d'Offres et charge Madame le Maire des formalités nécessaires à la suite de ce dossier.

3 - MISE EN SENS UNIQUE D'UNE PARTIE DE LA RUE DES MOYERES :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la circulation dans la Rue des Moyères dans sa portion allant du n° 32 au n° 14 est dangereuse compte tenu du stationnement des véhicules de chaque côté de la chaussée.
La commission voirie et bâtiments a déjà réfléchi à ce problème de sécurité et l'a déjà évoqué lors du Conseil Municipal en date du 12 Avril 2010. Elle propose d'instaurer un sens unique de la circulation sur cette portion dans le sens de la montée pour les véhicules venant de la Rue des Bavolets.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré :
Décide d'instaurer un sens unique de circulation dans la Rue des Moyères dans sa portion allant du n° 32 au n° 14 dans le sens de la montée.
Les véhicules susceptibles d'utiliser le sens opposé interdit, emprunteront la rue des Bavolets pour rejoindre la partie haute de la Rue des Moyères.
La signalisation réglementaire sera mise en place à la charge de la Commune de Les Mesneux

Conseil municipal, suite.

Suite du Conseil municipal du 06 septembre 2010

4 - ELABORATION DU P.A.V.E. (PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS) :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que toutes les communes avaient dans l'obligation d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) avant le 23 décembre 2009.

Ce plan est un diagnostic et un outil de programmation qui précise les conditions et délais de réalisation des actions de mise en accessibilité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place le PAVE pour notre commune et de constituer un groupe de travail qui sera piloté par Anne Marie CAILLAT.

5 - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT COMMUNAL :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune dispose de quatre terrains à bâtir situés Rue des Vianneries et Rue des Coutures .

Pour procéder à la vente de ces parcelles, il est désormais nécessaire d'établir un budget annexe spécifique au budget principal de la commune pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un budget annexe 2010 pour les quatre parcelles communales et propose de lui donner l'appellation « Lotissement Les Vianneries » qui sera situé au lieudit « Les Tuilots ».

6 - QUESTIONS DIVERSES :

Point sur les travaux communaux : élaboration d'un bulletin communal « spécial travaux » en cours de réalisation.

Le boulanger de Pargny lès Reims a repris une tournée sur le village depuis le 14/09/2010.

L'entreprise Jean BROUART de Sacy a été retenue par la commission bâtiment pour la réalisation des faux plafonds de la Mairie pour la somme de 3962 € T.T.C.

Rentrée scolaire : Effectif du regroupement 145 élèves (58 maternelles et 87 primaires) repartis sur les 4 villages. Par manque d'effectif, le jardin d'enfants n'a pu ouvrir à la rentrée de septembre. Si le nombre d'enfants le justifie, il pourra être ouvert à la rentrée de janvier 2011.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 11 OCTOBRE 2010 A 20 H 30.

Jeux du jeudi.

Les vacances sont finies. Les vendanges sont terminées. Les activités du Comité des Fêtes continuent !

Avec entre autres, les jeux du jeudi après-midi de 14h30 à 17h30 à la salle Polyvalente.

Les bénévoles de permanence vous accueillent sans condition d'âge pour y pratiquer entre voisins ou amis, scrabble, belote, rami, crapette et autres jeux dans la bonne humeur et la convivialité.

Le Comité des Fêtes

Enquête santé et itinéraire professionnel.

L'INSEE effectue, entre le 4 octobre et le 22 décembre 2010, une enquête sur les relations entre santé et vie professionnelle.

L'objectif est de mieux connaître les relations entre l'itinéraire professionnel – c'est-à-dire les périodes d'emplois, de chômage ou d'inactivité ainsi que l'évolution des conditions de travail – et l'évolution de la santé au cours du temps.

Dans notre commune, quelques personnes seront sollicitées. Elles seront interrogées par Madame Lydie GUIBORAT, enquêtrice de l'Insee, munie d'une carte officielle. Elles seront prévenus individuellement par lettre.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Recensement.

Le recensement national des habitants de la commune par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011. Pour cette opération, deux agents recenseurs doivent être recrutés par la Commune. L'agent recenseur joue un rôle essentiel dans le bon déroulement de la collecte des informations. Sa formation sera prise en charge par l'INSEE.

Cet emploi demande une disponibilité afin d'assister aux réunions de formation, qui auront lieu en novembre et décembre 2010. Les personnes intéressées doivent contacter la Mairie avant fin octobre (03.26.36.55.98).

Fleurissement villes et villages 2010—Canton de Ville en Tardenois.

2ème Catégorie (300 à 1000 habitants)

1er : Pargny lès Reims—2ème : Faverolles et Coemy—3ème : Ville en Tardenois—4ème : Les Mesneux

RESULTATS des Maisons et jardins

Maison avec grand jardin : 6ème sur 10,M. et Mme Maurice LEROY — chemin de la Charme.

Maison avec petit jardin : 9ème ex aequo sur 14, M. et Mme Renato FERESINI — 16, rue du Hordon.

Maison avec décors sur la voie publique : 11ème sur 12, M. et Mme Claude ROYER — 11, rue des Bavolets.

Exploitation viticole : 2ème sur 5, M. et Mme Thierry GRIFFON — Chemin des Tuilots.

Ferme traditionnelle : 3ème sur 7, M. et Mme Georges HUET — 4, rue de Jouy.

Maison avec potager fleuri au naturel : 1er : M. Jacky TROUSSET-GUILLEMART — 2, rue de Sacy.

Maison avec parc visible de la rue : 1er sur 5, Mme Paule MICHAUT — rue de Jouy.

UN GRAND BRAVO !

Contrairement aux espoirs que nous avions notre village est classé 4e dans sa catégorie (3e l'an dernier); pourtant les acteurs du comité de fleurissement, **trop peu nombreux**, et les employés communaux n'ont pas ménagé leurs efforts pour fleurir l'espace public du village. Je les remercie bien sincèrement.

Rappelons que pour obtenir une fleur et par conséquent obtenir le label "villes et villages fleuris", le **jury apprécie et évalue selon 3 critères** :

Le cadre végétal de la commune tel que les arbres, arbustes et, bien sûr, le fleurissement (50% de la note finale)

Le cadre de vie de la commune tel que le respect de l'environnement, l'embellissement du bâti (30% de la note finale)

Les actions d'animation et le niveau de participation au fleurissement par les habitants (20% de la note finale)

Nous savions l'imminence des travaux pour l'aménagement sécuritaire dans le village et avons contenu nos ambitions. Le projet laisse une large place aux futures plantations (arbres, arbustes, massifs fleuris, barrières fleuries…voir le spécial travaux de sept. 2010 ; il en sera de même pour les tranches suivantes.

Nous sommes persuadés que c'est à la fin de ces travaux, quand le village dévoilera sa nouvelle physionomie que les efforts déployés seront enfin récompensés.

Roger Glab Président de la CLEF

Réglementation de l'usage des artifices de divertissement.

Bien qu'il n'existe pas d'arrêté fixant la réglementation de l'usage des artifices de divertissement, il est souhaitable de respecter quelques règles d'usage pour la sécurité de tous et notamment :

- **il est interdit de tirer des pièces d'artifice sur le domaine public de la commune sans autorisation** ;
- **l'utilisation de certains articles pyrotechniques peut s'avérer très dangereuse** et requiert ainsi un certain niveau de connaissance et compétence.

L'usage de feux d'artifices est effectué en conformité avec les règles de sécurité et une **demande préalable est à faire auprès de la mairie**.

La Mairie

Place de la Mairie

TELEPHONE :
03 26 36 55 98

TELECOPIE :
03 26 50 20 90

Réception du public :
Lundi - jeudi : 14 - 18h30
Mardi - mercredi : 14 - 17h30

Nous sommes sur le web

http://www.lesmesneux.fr

Logo : Edouard explique le logo.

Le plus petit triangle représente la place du village, de forme triangulaire.
Le deuxième triangle la forme générale de la Commune (arrondi du cadastre de la Commune). Son rayonnement a pour centre l'un des côtés de la place du village pour rayonner au-delà des limites de la Commune.

Le triangle renvoie à une notion de dynamisme, d'ouverture et de perspectives d'avenir.

Le profil de l'église (seul monument architectural de la Commune) vue du 5 place de la Mairie.

Les couleurs vert et jaune, en rapprochement aux couleurs des vignes et des champs qui entourent notre village, et en lien avec les couleurs de la Champagne-Ardenne. Le rayonnement de la Commune est exercé par 3 types d'activités, agricole (jaune), viticole (vert), autres activités (bleu).

Le bleu quant à lui, rappelle qu'il existe une autre forme de dynamisme dans la commune, non-issue du travail agricole ou viticole, c'est-à-dire les activités artisanales et associatives par exemple. Le bleu apparaît dans le triangle représentant la place du village en flouté avec les activités dites «classiques» de la commune.

La signature est présente pour donner de l'élan au dessin et des perspectives futures à son interprétation. Le choix du bleu n'est qu'un rappel du bleu du triangle.

Les événements à venir.

Le Comité des Fêtes organise une soirée théâtre le **2 octobre** à la salle des fêtes. Entrée 7 € - billetterie sur place.

Le 10 octobre : 1ère marche rose pour le dépistage du cancer du sein. Départs libres à partir de 9h, aux " Faux de Verzy ".

Don d'organes et de tissus, en parler au moins une fois dans sa vie. Une réunion d'information est organisée dans les locaux de la Communauté de Communes Champagne Vesle (18 rue du Moutier à GUEUX) le **vendredi 15 octobre 2010 à 20h00.**

Cérémonie du 11 novembre : rendez-vous au monument aux morts à 11h30. La cérémonie sera suivie par un vin d'honneur.

Repas des anciens : 21 novembre.

Noël des enfants : 12 décembre.

Espace de Noël : pour la troisième année l'espace de Noël sera mis en place à la fin d'année.

St Sylvestre : le réveillon est organisé par le Comité des Fêtes.

Etat civil.

Naissance :

Paul DAMAY, né le 2 juillet 2010.
Emma FOURNIER, née le 7 septembre 2010.

Mariages :

Mathilde GRIFFON et Sergi De La TORRE PEREZ, le 9 juillet 2010.
Sabine FRIMIN et Mikaël CELLIER, le 17 juillet 2010.
Muriel LENFANT et Fabrice FENAT, le 7 août 2010.